

Budget des dépenses

fins utiles, de le stabiliser. En effet, le Conseil du Trésor a fixé à 323,272 le quantum maximal d'années-fonctionnaires que tous les ministères et organismes soumis à son autorité pourront employer durant le prochain exercice financier. Ce chiffre ne représente qu'une augmentation de 2,081 années-fonctionnaires et de six dixièmes de 1 p. 100 en regard de l'effectif autorisé en 1976-1977. Cette hausse minime frôle le «zéro de croissance» préconisé par certains depuis quelque temps. Il convient pourtant de signaler que nous y sommes arrivés en établissant, par des révisions successives des requêtes qu'ils nous ont présentées, l'effectif minimal dont les ministères et organismes fédéraux auront besoin en 1977-1978. Diverses méthodes arbitraires de restriction, comme la fixation a priori d'un quelconque plafond pour l'ensemble de la Fonction publique ou l'imposition à tous les ministères d'un pourcentage de réduction uniforme, ont en effet été écartées.

Nous sommes ainsi parvenus à freiner très substantiellement la croissance de la Fonction publique sans priver, croyons-nous, aucun de ses éléments constitutifs des moyens que requiert la prestation de services essentiels. Il va sans dire que le gouvernement continuera, pendant le prochain exercice financier, à tout mettre en œuvre pour améliorer la productivité dans le secteur public, notamment en perfectionnant les systèmes de mesure de la performance administrative et en étendant son champ d'application.

J'espère avoir établi, monsieur l'Orateur que le gouvernement contrôle avec la fermeté qui s'impose tant le Trésor fédéral que la Fonction publique qui en émane. Tout au long de la programmation de nos dépenses pour l'année financière 1977-1978, nous avons cherché à raffermir nos méthodes de contrôle. Ces efforts se poursuivront pendant le prochain cycle de programmation budgétaire qui, d'ailleurs, est déjà entamé.

Qu'on se garde bien, cependant, de confondre restriction et stagnation. Le gouvernement doit continuer de répondre aux attentes des citoyens, mais il doit en outre s'assurer que la planification de ses dépenses corresponde à la responsabilité financière dont il est investi par ces mêmes citoyens.

● (1530)

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord remercier le ministre de m'avoir fourni un exemplaire de la déclaration qu'il vient de faire à la Chambre et de m'avoir aussi communiqué à l'avance certains des points saillants du budget principal des dépenses qui a été déposé cet après-midi.

Après avoir examiné rapidement les prévisions budgétaires qui ont été déposées et dans l'hypothèse que la déclaration du ministre était sincère, je pense pouvoir dire au nom de mon parti que, de façon générale, nous partageons le désir du gouvernement de modérer les dépenses et que nous approuvons les mesures qu'il veut prendre à cet égard. J'espère seulement que les désirs du gouvernement pourront se transformer en réalité. Par ailleurs, j'espère qu'en examinant les prévisions budgétaires et les propositions qu'elles contiennent, nous n'aurons pas de surprise et nous ne constaterons pas qu'on a jonglé avec les pourcentages, contrairement à ce que semblait affirmer le ministre dans son message cet après-midi.

J'aimerais profiter de l'occasion pour signaler que notre parti a, dans une grande mesure, donné l'exemple en exhortant le gouvernement à agir de façon plus réfléchie en ce qui concerne ses dépenses. J'espère que le ministre a tenu compte

de certaines des choses que nous avons dites. J'espère qu'il se rappellera que nous insistons depuis longtemps pour que l'on modère l'augmentation des dépenses fédérales. Nous nous sommes aussi préoccupés du pourcentage croissant du produit national brut que s'approprient tous les échelons de gouvernement et, d'après la déclaration du ministre cet après-midi, il semble que le gouvernement se soit penché sur ce problème aussi. Je félicite l'honorable représentant et j'espère qu'il réussira à modérer les dépenses gouvernementales à tous les niveaux, comme tous les Canadiens le désirent.

Le gouvernement a fait preuve d'une certaine modération et il a imposé des restrictions à tous les Canadiens, mais je dois dire qu'il semble s'être imposé moins d'austérité qu'il n'en a imposée aux Canadiens en général. On voit dans les prévisions budgétaires déposées aujourd'hui que la modération répugne au gouvernement si l'on peut considérer des dépenses supplémentaires de 3 milliards de dollars comme une preuve de modération. Il faut cependant signaler qu'en l'occurrence, la répugnance du gouvernement est allégée par le fait qu'il transfère la plus grande partie de cette modération aux gouvernements provinciaux. Bien que la hausse procentuelle indique qu'il y a modération des dépenses au niveau fédéral, cette modération dans une certaine mesure est illusoire et non réelle.

Comme le ministre l'a signalé, il faut ajouter au moins 970 millions de dollars au chiffre prévu pour 1977-1978 si l'on veut que la comparaison avec les chiffres de la dernière année financière ait une certaine cohérence. Ces 970 millions de plus, le gouvernement aurait dû les décaisser d'ici à l'exercice 1978 s'il ne s'était pas déchargé sur les provinces des programmes qui étaient naguère à frais partagés. Les transferts fiscaux aux provinces représentaient 11.7 p. 100 du budget principal de l'an dernier, mais, dans le budget déposé aujourd'hui, leur part n'est plus que de 7 p. 100. Cela fait voir l'importance de la charge qu'on a imposée aux provinces. Pour faire une comparaison valable, il faut considérer les dépenses réelles de cette année. Donc, à mon avis, l'augmentation réelle serait plus proche de 10 p. 100 que de 7 p. 100 comme le gouvernement s'en vante.

A ne considérer que le pourcentage, les augmentations ou diminutions peuvent paraître plutôt minimes, mais il ne faut pas perdre de vue l'énormité des sommes en jeu: 45.1 milliards, c'est tout de même quelque chose. En fait d'économies et de suppressions de dépenses inutiles, on s'est plutôt livré à des réaménagements de façade. On a commencé à parler de modération dans l'exposé budgétaire du 23 janvier 1975. Le 7 juillet et le 18 décembre 1975, on nous a présenté des tableaux détaillés des réductions prévues. Il serait donc normal que le gouvernement nous présente maintenant des comptes à jour qui nous permettraient de savoir exactement s'il y a eu des économies, et à quels chapitres. Le gouvernement devrait nous dire dans quel domaine il y a eu des compressions. J'invite le ministre à le faire, pour que nous sachions exactement à quoi nous en tenir, sur les économies du gouvernement.

Il suffit de jeter un coup d'œil au rapport de l'Auditeur général pour trouver des exemples de gaspillages et d'extravagances à supprimer. Le Président du Conseil du Trésor disait, par exemple, en décembre 1975 que les prévisions de dépenses au chapitre des locaux, avaient été réduites, en raison surtout d'une importante réduction du taux de croissance de la Fonction publique. Selon lui, les crédits de construction de bâti-